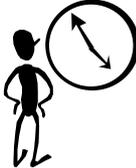


# Note de rentrée

	<p><b>Madame, monsieur, vous trouverez ci-dessous la note de rentrée, que je vous demande de lire attentivement. Je vous souhaite, comme à vos enfants, une très bonne rentrée 2014.</b>  <b>M. Marquet</b></p>
	<p><b>Horaires de l'école :</b> Lundi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner + TAP puis 14h15-16h30 (Bus) Mardi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner puis 13h30-15h45 puis APC/TAP jusqu'à 16h30 (Bus) Mercredi : 09h00-12h00 (Bus) Jeudi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner+TAP puis 14h15-16h30 (Bus) Vendredi : 09h00-12h00 puis pause méridienne/déjeuner puis 13h30-15h45 puis APC/TAP jusqu'à 16h30 (Bus)          APC (Activité pédagogique complémentaire (enseignants)) : 15h45-16h30 ou 13h30-14h15. Soumise à votre autorisation. TAP (Temps d'activités périscolaires, animateurs) aux mêmes heures.          L'accueil à l'école par les enseignantes a lieu à partir de 8H50 et 13H20</p>
	<p><b>Absences :</b> vous devrez prévenir le jour même l'école de toute absence de votre enfant et le justifier par écrit. <b>Toute absence non excusée, répétée ou non justifiée sera signalée à l'Inspection Académique.</b> Vous devrez venir chercher votre enfant à l'école pour une absence en cours de journée. En aucun cas un enfant ne sera autorisé à quitter l'école seul durant les cours.</p>
	<p>Il faudra veiller aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que vos enfants arrivent à l'heure. <b>Je rappelle que les enseignants ne sont pas responsables des enfants une fois qu'ils ont franchi la porte de l'école.</b></p>
	<p><b>Absences des maîtres :</b> en principe, tout maître absent devrait être remplacé le jour même. En cas d'impossibilité, les enfants sont accueillis dans d'autres classes. En cas de grève, veuillez contacter la commune afin de vous informer des modes de garde possibles.</p>
	<p><b>Relations parents-enseignants :</b> vous êtes invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. Vous pourrez rencontrer les enseignants sur rendez-vous (noter un mot sur le cahier de liaison).</p>
	<p><b>Cahier de liaison :</b> c'est le lien entre les parents et les enseignants. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées devront être signées une fois que vous en aurez pris connaissance. <b>Vous êtes vivement invités à le consulter chaque jour.</b> De même, vous pourrez inscrire une demande de rendez-vous, etc...</p>
	<p><b>Matériel :</b> vous veillerez régulièrement à l'état des affaires de vos enfants, à ce que rien ne manque dans leur sac (notamment la trousse). Les livres de bibliothèque doivent faire également l'objet de soins très attentifs. Les tenues de sport doivent se trouver dans un sac séparé.</p>
	<p><b>Parasites :</b> aucune école et aucun enfant n'est à l'abri des poux. Vous devez par conséquent être très vigilants et surveiller fréquemment la tête de vos enfants. En cas de poux, il est nécessaire de prévenir l'école afin qu'une information puisse être faite aux familles.</p>
	<p><b>Assurance :</b> les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, etc...) Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (il est demandé d'en remettre copie à l'enseignant(e)). Les parents peuvent également souscrire une assurance individuelle scolaire.</p>
	<p><b>Cantine, garderie et transport :</b> les enseignants doivent être informés de la fréquentation de ces services extérieurs à l'école. Toute modification doit être signalée sur le cahier de liaison.</p>
	<p><b>Vêtements et objets personnels :</b> les vêtements doivent être propres, adaptés, décents et <u>marqués</u>. Aucun objet personnel n'est admis à l'école (jouets, objet de valeur ou dangereux). En cas de perte, l'école n'est pas responsable.</p>

Signature des parents :